

## ARRÊTÉ n°2024-099-SG-AR

### Objet : délégation de signature à Madame Hélène GUILLET -Directrice générale des services du Centre de gestion

#### LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment le chapitre II du titre V du Livre IV relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, notamment son article 29 ;

VU l'installation du conseil d'administration en date du 12 novembre 2020 ;

**Considérant** les fonctions de Madame Hélène Guillet, Directrice générale des services du Centre de gestion

**Considérant** que pour le bon fonctionnement du Centre de gestion, il convient de procéder à diverses délégations de signature à son bénéfice ;

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1<sup>ER</sup>

L'arrêté n°23-363-DI-AR en date du 28 août 2023 est abrogé.

#### ARTICLE 2

Madame Hélène GUILLET, Directrice générale des services, reçoit délégation pour signer :

- Les actes relatifs à la publicité des déclarations de création ou de vacance d'emploi, aux tableaux d'avancements de grade et aux listes d'aptitude ;
- Les décisions individuelles de refus d'admission à concourir de candidats aux concours et examens professionnels ;
- Les ordres de mission et états de frais de déplacement des agents du Centre de gestion ;
- Les actes et conventions relatifs à la formation continue des agents du Centre de gestion ;
- Les plans particuliers de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) à l'occasion d'interventions d'entreprises extérieures ;
- Les ordres de service de travaux
- Les attestations et certificats administratifs.

#### ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène GUILLET et pour garantir la continuité de service, délégation de signature est donnée, pour les actes listés à l'article 2 et dans l'ordre suivant, à :

- Monsieur Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et Proximité ;
- Madame Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de Vie et Conditions de Travail ;
- Madame Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et Performance ;

- Madame Maryse BRIAND, directrice déléguée Innovations Sociales
- Madame Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement Territorial et Relations aux Publics ;
- Madame Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et Pilotage RH.


Par exception,


- Pour les ordres de mission et états de frais de déplacement des agents du Centre de gestion, les actes et conventions relatifs à leur formation continue et les attestations et certificats administratifs dans le domaine des ressources humaines, la délégation de signature est prioritairement donnée à Madame Maryse BRIAND.

#### ARTICLE 4

Le présent arrêté est notifié aux intéressés et transmis à l'agent comptable du Centre de gestion.

Fait à Nantes, le 3 juillet 2024

  
Philip SQUELARD  
Le Président



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le présent arrêté est mis en ligne sur le site du Centre de gestion [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr) pour une durée minimale de deux mois.

Notifié à :

Nom	Date	Signature
Hélène GUILLET	10.07.2024	
Yannick BONNET	11-07-2024	
Sonia BOUCETTA	11.07.2024	
Juliette BOYE	5.07.2024	
Maryse BRIAND	10/07/2024	
Isabelle CONTREMOULIN	11/07/2024	
Florence HERBERT	10.07.2024	